Nouvelle plaquette L3 Nancy

Par **PinkNonoNHS**, le **01/06/2009** à **23:57**

On découvre qu'à partir de Septembre 2009 seront mises en place les nouvelles plaquettes d'enseignements à la fac de Nancy en L1, L2, L3...

En L3, plus besoin de choisir parmit toutes les matières, désormais 3 parcours sont proposés: Droit privé et criminel / Droit de l'entreprise / Droit Public puis 3 unités complémentaires respectives à chaque parcours.

Grand etonnement: la langue vivante devient obligatoire en L3 :roll: :roll: Pour ce qu'on fait et le niveau des profs: n'importe quoi! 20h en plus qui ne serviront strictement à RIEN :evil:

Pour plus de détails c'est ici: http://fac-droit.univ-nancy2.fr/Formations

Perso je vais opter pour le parcours "Droit Public" je pense, il me reste du temps pour choisir les options mais j'aimerais avoir votre avis sur ces nouvelles plaquettes d'enseignements et le nombre d'heure qui me parait élevé !? :lol: :wink:

Par **mathou**, le **03/06/2009** à **13:51**

Ah oui, ça change !?

Je jette un coup d'oeil. Gros plus : le descriptif des matières !

Les étudiants sont davantage encadrés dans le choix des matières, mais c'est tout de même dommage de maintenir certaines cloisons. Par exemple dans le parcours de droit privé et sciences criminelles, il me semble que le côté sciences criminelles est développé au détriment du côté droit privé pur. Empêcher les étudiants de prendre du droit des sociétés en fonda dénature un peu la filière et va plus ou moins obliger une partie des étudiants civilistes à opter pour le cursus droit de l'entreprise.

Par contre, en droit public le choix des matières me semble bien - les publicistes corrigeront mes impressions au besoin. Mais est-ce une bonne idée de spécialiser directement la L3 en minorant les matières civiles qui restent fondamentales quel que soit le domaine ?

Globalement ça fait à peu près 240 heures sur l'année ? Ca parait correct et même un peu en dessous de la moyenne.

Pour la langue, ça dépend de ce que tu choisis. En Allemand on ne se tourne pas les pouces en principe.

Pour l'informatique documentaire juridique, n'hésite pas à m'envoyer un MP dans l'année si tu as des questions. C'est un de mes vices Image not found or type unknown Image not found or type unknown .twisted: .lol:

Par **PinkNonoNHS**, le **03/06/2009** à **19:28**

Ah tiens au fait ça consiste en quoi le cours d'informatique juridique? Comment est-on noté à la fin? Sur un ordi? Image not found or type unknown .:?

Sinon en effet ça commence à se spécialiser vraiment... Il y a toujours la possibilité de prendre les matières privées en complémentaire (pour le parcours public) mais 36h de Dt Civil par exemple sur les suretés ça fait un peu ligth et les sûretés perso ça me fait peur... J'attendrais et réfléchirais à deux fois pour choisir mes options pour la L3, pas comme en L2 où j'ai eu des mauvaises surprises Image not found or type unknown .:?

:wink:

Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **03/06/2009** à **20:00**

L'informatique documentaire juridique correspond à l'apprentissage des techniques de recherches documentaires en droit. C'est pour moi une formation professionnelle à la recherche que peu de facs proposent.

Concrètement : tu es stagiaire ou embauché comme juriste dans un cabinet d'avocat, une association de consommateur, un notaire, aux impôts... On te consulte pour un point de droit. Tu te souviens de tes cours et tu appliques la solution. Ou tu te précipites sur Legifrance et tu prends le premier arrêt venu.

Manque de chance, l'état du droit positif a changé entre temps. Tu as donné une mauvaise solution, ou tu as cité un arrêt qui n'avait pas valeur de jurisprudence. Ta responsabilité est engagée et tu as planté un dossier. Bambambaaam Image not found or type unknown .lol:

La formation proposée consiste à anticiper ce genre de problème. Le cours t'apprend par

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

exemple :
- à distinguer l'importance d'un arrêt et sa valeur jurisprudentielle
- à préparer des stratégies de recherche sur plusieurs supports (Dalloz, Legifrance, Lamyline, les sites des juridictions européennes...)
- à manier les outils des moteurs : troncatures, adjacences... pour éliminer le plus de bruit (les résultats inopérants) et parvenir au meilleur résultat de recherche en peu de temps
- à utiliser un peu la veille juridique et la doctrine

En gros, avec ce cours, tu dois être opérationnel à la fin de l'année si on te lâche dans un cabinet et être capable d'utiliser les revues et les bases documentaires papiers et informatiques pour un dossier.

En principe, les cours se font avec rétroprojecteur en amphi, et les étudiants ont un gros support papier avec des [i:2jn6x0u5]print screen[/i:2jn6x0u5] des pages importantes des logiciels et progiciels étudiés. Mais bon, si tu as un ordinateur portable, c'est plus vivant de l'apporter pour effectuer en même temps les exercices.

L'examen se fait jusqu'à présent sur papier : on te donne des thèmes, et tu dois indiquer comment tu les rechercherais dans le moteur de tel ou tel logiciel.
Par exemple, si tu cherches les décisions relatives à l'action en garantie des vices cachés, tu pourrais taper " vice caché OU 1644 " : tu auras toutes les décisions mentionnant le terme " vice caché " (en général, la gestion singulier-pluriel est automatique maintenant) et toutes les décisions mentionnant 1644 (du Code civil et d'autres Codes, donc risque de bruit).
Si tu t'intéresses aux pratiques sado-maso devant les juridictions, tu pourrais taper euh... " sex* ET sadomasochis* OU viol* ", pour chercher les décisions rapportant des termes commençant par " sex- " (sexuel, sexuelles, sexué) ou " viol- " (viols, violence, violenté).

Accessoirement, c'est un cours très pratique pour préparer ses TD puisqu'il t'apprend :lol:

comment utiliser les bases de données de la fac Image not found or type unknown

Concernant les sûretés, ce n'est pas vraiment compliqué en soi. Ca t'explique juste ce que peut faire un créancier pour avoir un droit préférentiel contre son débiteur, en prenant des garanties sur ses biens ou sur une personne. La réforme de 2006 a vraiment beaucoup simplifié le droit des sûretés donc le Code civil est assez pédagogue en lui-même. Faut pas :wink:

avoir peur outre mesure, y a plus compliqué Image not found or type unknown

N'hésite pas à poser des questions sur le contenu des matières, si ça peut t'éclairer.

Par **Delph**, le **03/06/2009** à **21:00**

:wink:

Salut Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:!:

un passage furtif Image not found or type unknown

:arrow:

Image not found or type unknown selon moi le point positif : les licences pro qui se sont développées, c'est pas mal pour ceux qui veulent sortir du système universitaire rapidement avec un diplome en poche. Après faudrait voir en pratique ce que ça donne sur l'année et ce que ça donne à la sortie !

:arrow:

Image not found or type unknown selon moi le point négatif : comme l'a souligné Mathou, les catégories sont trop franches à ce stade.
Ils auraient peut être dus simplement faire la distinction droit privé (au sens large)/ droit public. En L3, on a pas de recul sur les matières je trouve !
Sortie de la L3 pour le M1, j'hésitais franchement entre l'intitulé "droit privé général" ou "droit de l'entreprise" sachant qu'en L3 j'avais mixé les matières (droit civil, droit des sociétés..), ce que je n'avais pas regretté puisque les différentes matières étaient toutes intéressantes !
On est dans une approche où on veut de plus en plus tôt spécialiser les étudiants, entre droit public et droit privé, on comprend bien, mais entre droit privé pur et droit de l'entreprise, c'est maladroit pour les indécis sortant de L2 et/ou ceux qui veulent rester pluridisciplinaires dans leurs études.
Perso, je suis étonnée de cette nouvelle plaquette pour la L3 sur ce point. Ok faut savoir ce qu'on veut faire dans la vie mais se lancer en L3 sur tel parcours alors qu'on connait rien de l'autre, ça me parait louche, bon au moins c'est sûr qu'avec cette nouveauté, aucun casse-tête sur le choix du parcours pour le M1, ce sera le même.. non ? à moins qu'on pourra en :roll:

changer ? Image not found or type unknown

:roll:

Bref! Je suis bien contente d'être de l'ancienne version pour ma part Image not found or type unknown
:oops: :(

Eh ben tout ça, ça me donne un coup de vieux !! Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **PinkNonoNHS**, le **03/06/2009** à **23:39**

:wink:

Merci pour tes explications Mathou Image not found or type unknown

Sinon c'est vrai Delph qu'on passe presque d'un extrême à l'autre: trop de choix avant et là

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:!:

plus rien presque, c'est beaucoup trop stricte je trouve comme répartition des matières Image not found or type

Par **mathou**, le **03/06/2009** à **23:55**

En même temps je crois que lorsque je suis arrivée à Nancy, en L3, ils venaient tout juste de passer au choix total des matières. L'année d'avant, les matières étaient imposées, comme

:?

maintenant. Ca n'a pas dû bien fonctionner Image not found or type unknown

Par **A.laure**, le **08/06/2009** à **04:40**

Alala ces plaquettes! Une vraie torture :s surtout quand tout nous interresse!

D'un autre côté je trouve ca bien pour ceux qui ont une idée fixe de ce qu'ils souhaitent faire par la suite..
Et puis bon, je pense que même si on choisi un parcours et qu'on change d'avis par la suite il ne sera pas impossible de survivre en master, si?

Par **mathou**, le **18/06/2009** à **15:01**

En principe, à partir d'un certain niveau, tu peux compenser ton manque de connaissances d'une matière avec un bouquin, puisque tu as déjà la technique, donc ça n'est pas impossible de suivre. C'est peut-être moins facile que ceux qui ont suivi des enseignements similaires, mais il y a des reconversions réussies.

Par **bulle**, le **07/07/2009** à **09:13**

Bonjour!
J'aurais voulu un petit renseignement. En L3 à Nancy et à partir de cette année l'anglais de vient obligatoire, en quoi consiste l'anglais en L3 et notamment l'examen? est ce un écrit, un oral...?

Par **PinkNonoNHS**, le **07/07/2009** à **13:36**

J'aimerais bien savoir aussi comment se passe l'examen d'anglais en L3... Quelle bande de

boulets de mettre la langue vivante obligatoire!!!

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

:evil: :evil: :evil:

Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Vu le coeff en plus ça sera le strict minimum perso, je déteste en plus leur façon de faire les :x

TD Image not found or type unknown

Par **bulle**, le **08/07/2009** à **09:35**

Comment se déroule le cours d'anglais en L3?
est ce que cela devient plus dur qu'en L2?

Par **hotarudu88**, le **11/07/2009** à **01:25**

J'ai la même question ^^

Par **mathou**, le **17/07/2009** à **12:23**

Je n'ai pas fait d'anglais en L3 donc je ne pourrais pas trop vous dire. Mais peut-être que les sujets se trouvent aussi en salle de documentation au troisième étage, avec les annales ? Ca permettrait d'avoir une idée.

Par **jeeecy**, le **17/07/2009** à **15:38**

la question de l'anglais en L3 est très intéreesante, mais comment voulez-vous qu'on vous :j

réponde puisque c'est une nouvelle matière? Image not found or type unknown

de mon point de vue (mais j'adore les langues) c'est important de conserver au moins une langue vivante jusqu'à la fin de notre cursus, notamment pour ceux qui veulent travailler à ;)

l'étranger ou à l'international Image not found or type unknown

Par **PinkNonoNHS**, le **17/07/2009** à **18:09**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

D'où le fait que c'était trés bien en option pour ceux qui désiraient continuer la LV1.. Mais pour :(

les autres c'est vraiment barbant Image not found or type unknown Surtout que ce n'est pas 1h30 d'anglais par semaine qui va nous faire devenir des pros de cette langue...

:roll:

Charge de travail en plus, 1h30 de perdue par semaine: bravo la Fac de Nancy ^^ Image not found or type unknow

Par **bulle**, le **17/07/2009** à **21:12**

Hum, hum,
je suis bien d'accord sur le fait que c'est 1h30 de perdue par semaine!
Mais cela ne nous dit toujours pas ce qu'il y a au programme en anglais en L3. D'ailleurs ce n'est pas vraiment une nouvelle matière car elle passe seulement de facultative à obligatoire.
Je pose donc la question à des étudiants qui avaient pris anglais en facultatif les années précedentes.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés